## Séance du 16 septembre 1934



## Etaient présents :

Monsieur A. Mougnaud Président

Mr Adrien Mougnaud V.P.

Melle J. Girard Secrétaire général

Mr Caré Trésorier

Mr A. Barny Archiviste

## Assistaient également à la séance

Monsieur l'Abbé Lefort, Monsieur Tamisier, Monsieur de Nussac, Monsieur Antoine Barny

Excusé : Monsieur Dessagnes, retenu chez son fils à Thiviers pour cause de maladie.

Monsieur Antoine Mougnaud ouvre la séance et expose l'intérêt qu'il y avait à constituer la Société des Amis de St Sylvestre et de l'Abbaye de Grandmont en vue de sauvegarder les objets artistiques conservés dans l'église et pourvoir aux frais d'entretien de l'édifice, d'accord avec la commune, puis de sauver et d'exhumer les vestiges de l'ancienne abbaye de Grandmont comme attraction archéologique et touristique.

Il donne lecture de la composition du bureau constitué en vue du dépôt des statuts à la Préfecture de la Haute-Vienne. Statuts déposés le 2 avril 1934 (enregistré au journal officiel le 11.)

Tous les membres présents du bureau sont d'accord pour en modifier sa composition et la fixer ainsi qu'il suit :

Mr Antoine Mougnaud Président

Mr l'Abbé Lefort Vice-Président

Mr André Dessagnes - d° -

Melle Jeanne Girard Secrétaire général

Mr Adrien Mougnaud Secrétaire-adjoint

Mr Marius Carré Trésorier

Mr Tamisier Trésorier-adjoint

Mr André Barny Archiviste

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président donne la parole à Monsieur de Nussac qui fait l'exposé suivant.

Monsieur de Nussac, membre de la Société expose l'intérêt qu'il y a à faire des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Grandmont, en particulier sur l'emplacement de l'église abbatiale où, dans la crypte et caveaux ont été ensevelis les rois et reines d'Angleterre, de la dynastie des Plantagenets, ducs d'Aquitaine.

Il propose le projet suivant :

1° - Obtenir du propriétaire du terrain un droit d'option en vue de l'achat et pour cela donner mandat au Président de la Société et à deux assesseurs, afin d'entrer en pourparlers avec ce propriétaire.

- 2° de stipuler dans l'acte d'option, sous la forme de sous-seing privé, la promesse de vente à un prix déterminé d'ores et déjà, en payant des arrhes avec reçu afin d'éviter d'ultérieures prétentions et augmentations. Le délai de 5 à 10 ans avec faculté d'anticiper pour l'achat. Le droit de faire des sondages ou premières fouilles en laissant la jouissance du terrain au propriétaire pour la culture jusqu'à la transformation de l'acte d'option en acte d'achat.
- 3° Nanti de l'acte d'option, demander à la Société archéologique de Londres, sa coopération financière pour réaliser l'achat du terrain et pratiquer les fouilles. Dans cette demande serait portée que la Société des Amis de St Sylvestre engagera les fouilles sous la direction technique des membres qualifiés de la Société historique et archéologique du Limousin à Limoges, en lui demandant la délégation d'une commission compétente (Mr de Nussac cite les spécialistes archéologues et fouilleurs tels que M. M. Prosper Didier, Ingénieur des Mines, Franck Delage, Vice-Président et André Demartial, Président, sous le contrôle obligatoire de l'Inspecteur départemental des fouilles archéologiques d'autre part que ladite société des Amis de St Sylvestre sollicitera aussi le contrôle de mandataires de la Société Archéologique de Londres, en se réservant la faculté de passer un accord ultérieur avec celle-ci et la Société de Limoges au sujet du résultat des fouilles et des objets exhumés en vue de leur destination et de leur conservation. Les exhumations peuvent être d'ailleurs une affaire d'état.

  Monsieur Louis de Nussac s'offre à collaborer avec le Président pour rédiger selon les stipulations cidessus énoncées les lettres officielles à adresser aux Sociétés Archéologiques de Londres et de Limoges ; ainsi que de les appuyer de ses relations personnelles.

Le bureau approuve les propositions qui lui sont faites, et charge son président, Mr Antoine Mougnaud, son Vice-président, Mr l'Abbé Lefort, curé de Razès-St Sylvestre et Mademoiselle Girard, secrétaire général, d'engager les pourparlers avec Monsieur Buffetaud, le propriétaire de l'emplacement de l'ancienne abbaye de Grandmont pour qu'il fasse d'abord partie de la Société et qu'il consente ensuite à passer l'acte d'option dans les conditions indiquées plus haut.

Le Président donne ensuite connaissance du résultat de ses démarches en vue d'obtenir l'autorisation de la Préfecture de la Haute-Vienne de faire une loterie permettant de recueillir les fonds nécessaires à la réfection de la toiture de l'église. Cette autorisation ayant été reçue le 15 août 1934, il n'était pas possible vu le peu de temps restant d'organiser cette tombola. D'autre part, cette autorisation portant sur un délai de 6 mois à dater de sa réception, le bureau décide d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir une prorogation du délai précité.

Ensuite est abordé la question des travaux nécessaires à la toiture de l'église. Après l'exposé de chacun des membres présents sur ce sujet, le bureau décide de s'en rapporter à une commission composée du Président, de Messieurs Tamisier et Adrien Mougnaud qui décidera de la nature et de l'urgence des réparations. Elle s'entremettra avec les entrepreneurs et donnera tous ordres nécessaires.

La Secrétaire-général soulève la question relative à la réception du courrier qui pourrait être adressé à la Société. Une lettre sera adressée au Directeur général des P.T.T de Limoges pour l'aviser que Mademoiselle Girard, secrétaire général est habilitée pour recevoir les correspondances ayant trait à la Société.